



Hébergement des parents âgés par un des enfants

Par **MIMIGU**, le **23/04/2009** à **13:43**

Bonjour,

Nous sommes 5 enfants et l'un d'entre nous souhaite héberger nos deux parents âgés de plus de 80 ans à son domicile. Peut-il y avoir rémunération pour ce service rendu ? Cet accueil occasionne des frais pour mettre une pièce habitable à leur disposition, qui doit payer les frais de ces travaux ?

Merci pour votre réponse.